Image not found or type unknown

VENTE FORCEE MAIS NON PAYER A CE JOUR

Par **krikores**, le **27/01/2017** à **10:26**

Bonjour,
proprietaire d'une chambre en indivision à paris, j'ai du assumer seul une grande partie des travaux et créances suite à la défaillance de mon indivisaire. Après de nombreuses procédures , un jugement ayant reconnu en ma faveur une créance de 16300 € sur le bien, j'ai donc une hypothèque judiciaire sur le bien. j'ai voulu vendre cette chambre car notre dette auprès du syndic augmentait. Un propriétaire de l'immeuble, vice président du syndic nous a fait une offre de 45 000 €que mon indivisaire a d'abord accepté avant de se rétracter. L'avocat de l'acheteur, qui est aussi l'avocat du syndic, m'a proposé de traduire mon indivisaire devant le TGI pour prononcer la validité du compromis de vente signé, et ordonner la publication de la vente. A cet effet, j'ai signé un accord fixant les termes de notre arrangement avec l'acheteur et sa femme.
le jugement rendu le 21 septembre 2015 est favorable à notre demande. sauf qu'à ce jour, contrairement à notre accord, je n'ai pas été payé car selon l'avocat il y a une faille sur la forme du jugement et le libellé de la demande, le prix de la vente et le partage à faire n'ont pas été mentionnés et la caisse des dépots n'a pas pu procéder au partage des fonds comme prévu. les fonds en 2015 auraient été déposé sur le compte CARPA de l'avocat. Entre temps, l'acheteur a entrepris des travaux dans mon bien, et l'a revendu avec une grosse plus value en l'incluant dans un lot plus vaste, et il a déménagé. je ne suis plus en contact avec lui.
A ce jour, je ne sais pas où en est ma créance auprès du syndic, ni si je serais payé, ni quand, et le bien est revendu.
Compte tenu de l'implication de l'acheteur et de son avocat dans l'organisation du Syndic de l'immeuble, je souhaite quelqu'un de neutre et exterieur à cette affaire pour m'aider dans cette procédure.

cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés